

population du Canada et les représentants des provinces veulent revenir au régime que nous avons connu de 1957 à 1963.

Je me rappelle nettement qu'à l'automne de 1957 une conférence fédérale-provinciale avait été convoquée au sujet des accords relatifs au partage d'impôts. Les premiers ministres et leurs représentants se sont rencontrés sur la colline du Parlement. Quand ils sont partis, ils prévoyaient être rappelés. Les deux camps avaient exprimé leurs vues au cours d'entretiens. Quelques jours après être retournés chez eux, les premiers ministres et les représentants des gouvernements provinciaux ont reçu un télégramme leur disant: Voilà, c'est à prendre ou à laisser. Monsieur l'Orateur, je n'appelle pas cela une conférence ou une consultation. Lorsque le programme de formation professionnelle a été établi, je me rappelle qu'on a informé les provinces de ce que le gouvernement fédéral avait l'intention de faire. Il s'agissait d'une entente illimitée et le gouvernement fédéral payait 75 p. 100 du coût. Il n'a tenu aucune conférence ou consultation pour établir en détail comment on appliquerait cette mesure. Je me rappelle fort bien que la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles a été adoptée par la Chambre avant que les provinces aient été consultées et pourtant celles-ci étaient censées l'appliquer.

Nous songeons à autre chose quand il est question de consultation. Par conséquent, les membres de l'ancien gouvernement n'ont vraiment pas raison de critiquer quand on parle de consulter les provinces. A une étape de la discussion sur cette mesure, notre parti a signalé que si le gouvernement fédéral établissait trop de règles et jouait un rôle administratif trop immédiat dans l'application de la mesure, il susciterait sûrement le ressentiment et la résistance des provinces. Je crois avoir rappelé à cette occasion que la province de l'Alberta a institué ce qu'elle appelle une *Municipal Finance Corporation*. L'organisme, qui existe depuis nombre d'années, a pour but de pourvoir à tous les besoins en capitaux des municipalités de la province. J'avais émis l'opinion, à ce moment-là, que si le gouvernement fédéral était disposé à se servir de cette caisse de prêts pour le développement des municipalités, afin de fournir des fonds à cet organisme provincial, il rendrait le service qu'il veut rendre et, en même temps, n'empiéterait pas sur les droits de la province, en ce qui concerne les relations de celle-ci avec les municipalités. J'espère que c'est là ce que le gouvernement fédéral se propose de faire et que la loi sera appliquée ainsi.

[M. Olson.]

On nous a dit plus tôt qu'un service, peut-être rattaché à la Société centrale d'hypothèques et de logement, traiterait directement avec les municipalités. Je suis sûr que la plupart des provinces s'y opposeraient. Nous nous réjouissons de constater qu'une plus large part des responsabilités dans l'application de la loi incombera aux gouvernements provinciaux.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que, d'après-moi, cette mesure, surtout si le ministre accepte l'amendement que nous proposons, sera une action dynamique et innovatrice qui lui assurera une place de choix dans notre histoire. S'il prenait cette initiative ce soir ou avant l'adoption du bill, il y prendrait rang au même titre que le regretté C. D. Howe que l'on proclame au Canada comme celui qui a mobilisé notre effort de guerre. A mon sens, l'actuel ministre des Finances serait reconnu dans les années à venir comme celui qui a mobilisé le Canada pour la paix et le progrès social. Lui et le gouvernement tiennent entre leurs mains ce soir l'instrument qui, s'il est rédigé et appliqué comme il se doit, renversera la tendance actuelle vers l'accroissement de la dette et des frais d'intérêt qui préoccupe de plus en plus tous les Canadiens. Il devrait permettre à la Banque du Canada de fournir les fonds nécessaires à l'expansion des services sociaux dans les municipalités. J'ai bon espoir qu'il acquiescera à notre proposition. Je suis sûr que dans quinze ans, quand il fera un retour sur le passé, il se réjouira d'avoir suivi notre conseil.

L'hon. M. Churchill: Le député permettrait-il une question?

M. Olson: Oui.

L'hon. M. Churchill: A supposer que le ministre des Finances n'accepte pas votre amendement ou votre conseil, vos flatteries excessives se changeront-elles en blâme?

M. Olson: Monsieur l'Orateur, nous verrons bien.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je prends la parole pour faire quelques brèves observations qu'il me semble plus à propos de faire à cette étape-ci du bill que plus tard. Je sais que la Chambre est désireuse d'aller de l'avant avec cette mesure législative, surtout à ce moment-ci où il est question d'ajourner bientôt. Je dois dire que j'ai écouté avec un vif intérêt les remarques de l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton). Je crois qu'il a fait une excellente analyse de l'application de ce bill, en ce qui concerne la situation en Colombie-Britannique. Je suppose qu'il parle d'expérience, puisqu'il a déjà été échevin d'une municipalité de cette province. J'espère que le gouvernement aura